

République Française  
Département du ARDENNES  
**YVERNAUMONT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Référence
<b>2026_04</b>

Objet de la délibération
Elections des adjoints

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
16/03/2026

Date d'affichage
16/03/2026

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 9
Contre : 1
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 20 Mars à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de YVERNAUMONT s'est réuni à la à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur HENRY Emmanuel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

**Présents** : Mmes : HENRY Nathalie, HUSSON Eveline, SNIDARO KAREN, TRISTANT AURELIE, MM : BOCAHU RAPHAEL, GOUVERNEUR Cyril, HENRY Emmanuel, JACQUINOT Sullivan, PETRE Constant

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SARAZIN ISABELLE à Mme TRISTANT AURELIE, M. SAUTRET Philippe à M. BOCAHU RAPHAEL

**A été nommé(e) secrétaire** : M. PETRE Constant

**Objet de la délibération** : Elections des adjoints

Le Maire expose :

Il est rappelé que les dispositions du CGCT sont les suivantes :

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 du CGCT (art. L. 2122-7-2 du CGCT).

La liste suivante s'est portée candidate :

1ère liste : Mme TRISTANT Aurélie

Après recensement des listes, il est procédé à l'élection :

**Résultat du 1er tour** :

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

A obtenu

1ère liste, Mme TRISTANT Aurélie : neuf voix, 9 voix

**Proclamation des résultats de l'élection** :

La liste de Mme TRISTANT Aurélie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés Adjoints au maire :

• 1ère Adjointe : Mme TRISTANT Aurélie

• 2ème Adjoint : M. SAUTRET Philippe

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
En mairie, le 26/03/2026

Le Maire  
Emmanuel HENRY

Handwritten signature of Emmanuel Henry in black ink.

Secrétaire de séance  
M. PETRE Constant

Handwritten signature of M. PETRE Constant in blue ink.